

# Faut-il restituer les œuvres d'art spoliées ?

## Oui

- **Au fil des invasions, plusieurs pays se sont vu dérober des œuvres d'art par les occupants.**

- **Ainsi, en Belgique, certains aimeraient voir revenir une série de pièces aujourd'hui.**

- **Mais tout le monde n'est pas du même avis.**

■ Au fil des siècles et des occupations coloniales, plusieurs pays à travers le monde ont perdu des œuvres d'art, symboles du patrimoine culturel de leur nation. Certaines pièces, saisies par les assaillants, sont aujourd'hui toujours exposées dans les musées des Etats détenteurs. Ou dans leurs caves. C'est pourquoi plusieurs experts se battent pour les restituer à leur pays d'origine.

*“Grâce à la loi instaurée par l’Unesco, plusieurs pays ont pris la bonne initiative de rendre des œuvres à leurs pays d’origine. Par exemple, la Belgique en a rendu plus de trois cents à la République démocratique du Congo, alors Zaïre, sans se préoccuper de leurs conditions de conservation.”*

**JACQUES LUST**

Expert en matière de restitution au département de la Politique scientifique fédérale.

**En tant qu'expert en matière de restitution d'œuvres d'art, quelles sont les plus grandes difficultés auxquelles vous devez faire face lorsque vous analysez un cas ?**

Lorsqu'on détermine si une œuvre doit être restituée ou pas, deux facteurs entrent en compte : le cadre juridique et le cadre historique. Demander la restitution d'une œuvre n'est jamais facile. Une grande partie des spoliations a été réalisée en temps de guerre ou d'occupation. Il faut bien sûr respecter le cadre juridique, car depuis 1970, une loi de l'Unesco interdit et empêche l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels. Par exemple, un bien originaire d'Irak qui finit illégalement chez nous, devra obligatoirement être restitué. Concernant le cas des fresques du Parthénon dérobées par les Anglais il y a plusieurs siècles et que la Grèce aimerait récupérer, c'est beaucoup plus complexe. Dans ce cas, nous devons trouver un accord diplomatique entre les deux pays et cela prend parfois plusieurs années. Ce qui est bien c'est que les grandes maisons de ventes comme Christie's respectent de plus en plus les règles internationales. Ce n'est malheureusement pas pour autant que nous arriverons à récupérer toutes les pièces originaires de notre pays.

**Un tableau du peintre Pierre Paul Rubens a été dérobé par les Français en 1794 dans la cathédrale de Tournai.**

**Aujourd'hui, il se trouve dans un musée à Nantes. Ne s'agit-il pas d'un véritable manque à gagner pour le patrimoine culturel de notre pays ?**

Il s'agit effectivement d'une pièce manquante au puzzle du patrimoine culturel et artistique de la Belgique. Le plus désolant, c'est que le cas du tableau de Rubens n'est pas un cas isolé. Il y a aussi des œuvres du peintre anversois Jordaens. Environ douze tableaux ont disparu en Belgique à la même époque. Le plus absurde concernant ces disparitions est qu'à l'époque, la Belgique n'existait simplement pas et n'a pas pu réclamer le retour du tableau. La France nous a tout de même restitué certains de nos Rubens, mais on ne pourra jamais tout récupérer.

**En France, un principe d'inaliénabilité empêche les œuvres de sortir des musées. Beaucoup de pièces spoliées se retrouvent alors dans les réserves des musées des Etats détenteurs et ne sont même pas exposées au public. C'est du gâchis, non ?**

C'est exact. Malheureusement, dans la plupart des musées européens, seule une œuvre d'art sur dix est exposée. Celles qui sont visibles dans les grands musées sont souvent celles que l'on peut qualifier de "chefs-d'œuvre". Dès lors, beaucoup de pièces dérobées, comme celles de l'époque coloniale, se retrouvent dans les énormes réserves du Louvre, qui comptabilisent pas moins de 450 000 pièces de nationalités différentes. Les œuvres spoliées ne sont pas toujours jugées dignes d'intérêt pour être exposées dans les musées prestigieux.

**Les détracteurs de la restitution d'œuvres d'art ont comme argument le danger concernant la conservation optimale des œuvres dans les pays de l'hémisphère Sud... Qu'en pensez-vous ?**

Grâce à la loi instaurée par l'Unesco, plusieurs pays ont pris la bonne initiative de rendre des œuvres à leurs pays d'origine. Par exemple, la Belgique en a rendu plus de trois cents à la République démocratique du Congo, alors Zaïre, sans se préoccuper de leurs conditions de conservation. Selon moi, le problème de cette démarche a été que beaucoup de ces œuvres ont fini sur les marchés d'art en Suisse et ont été vendues. C'est un cas qui arrive malheureusement trop souvent aux Etats-Unis, car aucune loi ne régit la transmission ou la restitution d'œuvres. Ils peuvent en faire ce qu'ils veulent.

**Si on respectait le principe de restitution à la lettre, sans tenir compte de la loi de l'Unesco, les Raphaël reviendraient en Italie et les Goya en Espagne...**

Oui et il faut avouer que cela serait bien triste. L'avantage qu'ont les musées, c'est de proposer une multitude d'œuvres de nationalités différentes. Et c'est là qu'on atteint les limites des lois de restitution d'œuvres, car la richesse culturelle des musées doit être conservée. Il faut

prendre l'exemple sur le musée de l'Afrique à Tervuren qui a mis en place une collaboration avec le Musée national de Kinshasa pour créer une base de données d'œuvres récupérées et restituées entre les deux musées.

Entretien: **Louise Vanderkelen** (St.)

# Non

■ Le transport à effectuer en cas de restitution comporte beaucoup plus de danger que la conservation de la pièce dans un musée. Sans compter le risque de revente par les héritiers. Les envies de récupérer les œuvres spoliées par-ci par-là sont absurdes et relèvent d'un nationalisme idiot. Ce qu'il faudrait plutôt, c'est travailler à conserver à long terme notre patrimoine qui est ici, dans les musées belges.

*“Ce qui me déçoit,  
c'est que les responsables  
politiques ne s'occupent pas  
vraiment  
de notre patrimoine  
quand il le faut.  
Ils se trompent de bataille.”*

**JOOST VANDER AUWERA**

Conservateur de la section Peinture flamande des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles aux musées royaux des Beaux-Arts de Belgique.

**Le Rubens commandé par la cathédrale de Tournai se trouve aujourd'hui dans un musée à Nantes et les autorités françaises refusent de le restituer à la Belgique. N'est-ce pas une perte pour le patrimoine de notre pays ?**

En Belgique, il y a toujours énormément de personnes qui rêvent de récupérer les œuvres spoliées au fil des siècles et réparties à travers le monde. C'est le cas l'église de Saint-Paul à Anvers, qui possédait des œuvres qui se trouvent maintenant au musée des Beaux-Arts de Lyon. Il y a déjà eu plusieurs tentatives pour parler avec la ministre de la Culture française Aurélie Filippetti de la récupération des œuvres. Elle a refusé de les rendre. Mais il faut savoir que de notre côté, en Belgique, nous n'avons pas utilisé toutes les chances légales, comme la loi issue de la convention de Londres de 1943 le prévoyait. Si nous voulions réellement les récupérer, cela aurait déjà été fait.

Restituer les œuvres pillées par les nazis aux familles juives et de francs-maçons, cela va de soi. Par contre, ce serait absurde et n'aurait aucun sens de restituer celles spoliées avant la conférence de Londres de 1943. Si on devait rendre chacune de ses œuvres, ce serait tout simplement piller l'histoire.

**Vouloir à tout prix récupérer ces œuvres ne constitue-t-il pas une volonté purement nationaliste ?**

C'est exact. Tout part d'un sentiment nationaliste qui ne respecte ni la légitimité ni l'histoire. C'est irrationnel et, dans ce cas-ci, c'est l'irrationalité qui gagne. On ne considère l'art que de façon émotionnelle, sans penser aux contraintes de conservation et de transport des œuvres. C'est fou!

Ce qui me déçoit, c'est que les responsables politi-

ques ne s'occupent pas vraiment de notre patrimoine quand il le faut. Ils se trompent de bataille car quand il y a une question de restitution d'œuvre qui se trouve sur un autre territoire, ils s'en occupent. Alors que ce qu'il faudrait plutôt, c'est travailler à conserver à long terme notre patrimoine qui est ici, dans les musées belges! Et là, les politiques ne réagissent pas et ne créent aucune mesure! J'en suis désolé.

**Lorsqu'il faut restituer une œuvre, le plus difficile est souvent de déterminer l'héritier légal...**

Oui, et cela a déjà mené à pas mal de scandales. Durant la guerre, les nazis ont pillé des centaines de belles peintures de maîtres anciens, principalement dans les familles juives. Le Louvre a conservé dans ses réserves, durant vingt-cinq ans, plus de 250 de ces œuvres, avec les numéros d'inventaire.

A la suite de nombreuses requêtes de restitution, le système juridique français a imposé au Louvre de les mettre en vente publique ou de les restituer aux héritiers. Quel en a été le résultat? Ces œuvres ont été rendues aux héritiers qui se sont empressés de les revendre parfois pour plusieurs millions de dollars. Ces pièces appartiennent maintenant aux collections privées de riches investisseurs et ne sont plus accessibles au public. Quand on y pense, ces œuvres étaient entre de bonnes mains durant plus de vingt ans au Louvre.

**Les conservateurs sont souvent réticents en ce qui concerne la restitution de pièces aux pays de l'hémisphère Sud. Le risque de mauvaise conservation de l'œuvre y serait plus important. Soutenez-vous cet avis ?**

Il y existe quand même toutes sortes de règles internationales qui régissent la conservation des œuvres. En tant que conservateur, je pense que le transport à effectuer si il y a restitution comporte beaucoup plus de risques que la conservation même de la pièce dans un musée. Toutes ces idées farfelues de vouloir les récupérer par-ci par-là sans penser au transport sont absurdes.

Par exemple, si la cathédrale de Tournai ou si l'église de Saint-Paul à Anvers insiste pour que l'on déplace les œuvres "belges" qui sont dans les musées des Beaux-Arts de Lyon et de Nantes, le transport même est un risque de conservation. C'est fou de ne pas penser à cet aspect!

Entretien: **L. V.** (St.)